

Résolution n° 52

MISSION DU COMITÉ : Santé et sécurité

Objet : Élaboration d'une boîte à outils de l'AIP consacrée aux ressources politiques, législatives et de sécurité publique concernant les propositions de bâtiments résidentiels à escalier unique

- 1 ATTENDU QU'un mouvement de plus en plus
- 2 marqué se dessine dans l'ensemble de
- 3 l'Amérique du Nord en vue de modifier les exigences
- 4 du code du bâtiment en vigueur
- 5 en autorisant la construction d'immeubles
- 6 d'habitation collectifs
- 7 avec un seul escalier intérieur
- 8 servant de voie de sortie principale; et
- 9 ATTENDU QUE, depuis des décennies, les codes
- 10 de sécurité incendie et de sécurité des personnes
- 11 ont généralement exigé la mise en place de plusieurs
- 12 sorties de secours dans
- 13 les bâtiments à usage résidentiel afin d'assurer une
- redondance en cas
- d'incendies, de présence de fumée, d'atteinte au
- bâtiment,
- d'urgences médicales et d'autres incidents; et
- ATTENDU QUE les immeubles résidentiels à un
- seul escalier
- peuvent créer un point de défaillance unique où
- l'évacuation des occupants, l'accès des pompiers, les
- opérations de sauvetage,

14 la lutte contre les incendies, les interventions des
services médicaux d'urgence
15 et les déplacements des occupants ont lieu
16 dans le même espace vertical restreint; et
17 ATTENDU QUE des préoccupations ont été
exprimées par
18 les pompiers, les ingénieurs en sécurité incendie,
19 les responsables chargés de l'application des codes et
les professionnels de la sécurité publique
20 en ce qui concerne les répercussions éventuelles sur
l'évacuation des occupants,
21 les interventions des pompiers, la propagation de la
fumée, l'accès en cas d'urgence
22 et la sécurité des personnes dans certains bâtiments
résidentiels
23 à un seul escalier; et
24 ATTENDU QUE les affiliés et les associations
d'État sont
25 de plus en plus amenés à s'impliquer dans les efforts
législatifs,
26 réglementaires et de sensibilisation du public
concernant
27 les projets de bâtiments résidentiels à un seul escalier
sans
28 un accès uniforme aux recherches centralisées, aux
analyses opérationnelles
29 aux ressources de communication et au matériel
30 éducatif; et
31 ATTENDU QUE bon nombre de ces propositions
32 avancent grâce à des initiatives législatives et
politiques

33 axées sur le développement immobilier et la densité
34 plutôt
35 que par le processus traditionnel d'élaboration de la
36 réglementation en matière d'incendie
37 fondé sur le consensus; et
38 ATTENDU QUE la réduction des coûts de
39 construction
40 liée à l'élimination des escaliers secondaires pourrait
41 entraîner une augmentation, à long terme, des coûts
42 d'exploitation, d'inspection,
43 d'application de la loi, des interventions d'urgence et
44 de la sécurité publique
45 supportés par les collectivités locales et les
46 contribuables; et
47 ATTENDU QUE l'Association internationale des
48 pompiers
49 milite depuis longtemps en faveur de la sécurité des
50 pompiers,
de la sécurité publique ainsi que de normes de
sécurité incendie et
de sécurité des personnes fondée sur des données
factuelles; par conséquent,
IL EST RÉSOLU que l'Association internationale
des pompiers affectera les effectifs nécessaires
afin d'élaborer et de maintenir une boîte à outils de
ressources complètes dans les domaines politique,
législatif, des communications et de la sécurité
publique
destinée aux associations d'État et
aux affiliés locaux concernant les projets
d'immeubles

51 résidentiels à escalier unique; et
52 IL EST RÉSOLU que cette boîte à outils inclura,
lorsque
53 approprié :

- 54 • des exemples de points à aborder en matière de
législation et de politique;
- 55 • des analyses de l'impact sur les services
d'incendie;
- 56 • des résumés de recherche et des compilations de
données;
- 57 • des analyses comparatives des coûts évaluant les
allégations
58 d'économies réalisées dans le secteur de la
construction et d'impacts potentiels
59 en matière de sécurité publique;
- 60 • des supports pédagogiques destinés au grand
public;
- 61 • des ressources en matière de communication
numérique et de réseaux sociaux;
- 62 • des modèles de témoignages;
- 63 • des graphiques et des documents de
présentation;
- 64 • des vidéos pédagogiques et des ressources
multimédias
65 expliquant les questions relatives à la sécurité
opérationnelle et à la sécurité des personnes
66 liées à la conception de bâtiments résidentiels à
un seul escalier;
- 67 et

68 IL EST RÉSOLU que l'AIP assure la
coordination avec les
69 ingénieurs en sécurité incendie, les responsables de
l'application des normes, les responsables de la
sécurité incendie,
70 les experts en la matière et les services opérationnels
de lutte contre les incendies
71 afin de garantir que ces documents reflètent l'état
actuel des recherches
72 de l'expérience opérationnelle et des normes
reconnues
73 à l'échelle nationale; et
74 IL EST RÉSOLU que l'AIP apporte son soutien
et
75 son aide aux associations d'État et aux affiliés locaux
76 qui évaluent les changements législatifs,
réglementaires
77 ou normatifs ayant une incidence sur la sécurité
incendie et la protection des personnes
78 dans les immeubles d'habitation collectifs,
79 et y donnent suite.

Soumis par : Section locale 0230 de l'AIP, pompiers de San
 José

Estimation des coûts : **Aucun**

Désignation annuelle ou perpétuelle : **S. O.**

RECOMMANDATION DU COMITÉ :

ACTION DU CONGRÈS :